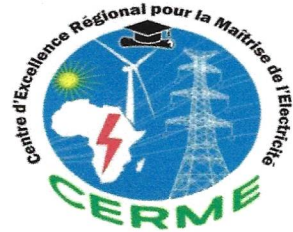




Université
de Lomé



RAPPORT D'AUDIT INTERNE

Période : 01 janvier au 30 juin 2022

Version définitive

JUILLET 2022

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. B.' or similar.

Table des matières

SIGLES	3
LETTRE DE TRANSMISSION	4
1.INTRODUCTION	5
2. OBJECTIFS DE LA MISSION	5
3.,ETENDU DE NOS TRAVAUX.....	5
4. FAITS MARQUANT DE L'EXERCICE	6
5. DEROULEMENT DE LA MISSION	6
a) Suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par les audits antérieurs	6
b) Vérification des livrables relatifs aux indicateurs de décaissements ILD....	7
6.CONCLUSION	7

SIGLES

CERME	:	Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité
ILD	:	Indicateur Lié aux Décaissements
UL	:	Université de Lomé
RLD	:	Résultat Lié aux Décaissements



LETTRE DE TRANSMISSION

Lomé, le 14 juillet 2022

***Monsieur le Président du Comité
d'audit du CERME***
Lomé - Togo

Objet : Transmission de rapport de contrôle.

Monsieur le Président,

Nous vous transmettons par la présente, notre rapport de contrôle au titre de nos travaux comptant pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2022.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos cordiales salutations.



Gbetondji Michel GNIMASSOUN
Personne Ressource en Audit Interne

1. INTRODUCTION

Dans le cadre des Centres d'Excellence d'Afrique (CEA) initiés par la Banque mondiale pour combler les besoins de compétences et de connaissances en sciences et technologies en Afrique de l'Ouest et du Centre, le Gouvernement du Togo a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), un financement sous forme de prêt de 6 millions de Dollars US soit environ 3 milliards de Francs CFA pour la mise en œuvre du Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME) de l'Université de Lomé. Le décaissement de ce financement est lié à la réalisation des indicateurs.

Les bénéficiaires sont les doctorants, les étudiants en master, les professionnels de la filière de l'électricité, les enseignants chercheurs et le secteur privé industriel.

Le Comité d'audit a pour mission de recommander, régulièrement, les audits internes et externes, d'examiner et valider les rapports d'audits et ; d'évaluer et de valider la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre des missions d'audits. C'est conformément à ces missions du Comité que nous avons été mandaté pour conduire une mission d'audit interne au CERME. Nous avons procédé à l'évaluation du dispositif de contrôle interne, à l'appréciation de la mise en œuvre des missions d'audits antérieures et du respect des conditions restrictives prévue dans l'accord de financement et dans les documents du projet.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de nos travaux a été de nous assurer de la mise en œuvre des recommandations des audits antérieurs et de vérifier la réalisation des indicateurs liés à la gestion fiduciaire.

3. ETENDU DE NOS TRAVAUX

Nos travaux couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2022.

4. FAITS MARQUANT DE L'EXERCICE

Le fait majeur marquant de la période sous revue est le départ du Spécialiste en Gestion Financière qui a été recruté par un autre projet et l'élaboration d'un plan d'accélération pour redynamiser la mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, les activités continuent d'être menées dans un contexte socioéconomique difficile en lien avec les chocs économiques et financiers exogènes et endogènes qui n'épargnent aucune organisation.

5. DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission s'est déroulée à la direction du CERME dans le respect des normes éditées par l'IIA (Institute of Internal Auditors).

Ce travail nous a permis de nous assurer de ce qui suit :

a) Suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par les audits antérieurs

Les missions antérieures d'audit ont formulé trois (03) recommandations, toutes les trois (03) recommandations ne sont pas encore mises en œuvre à la date de la mission.

N°	RECOMMANDATIONS	RESPONSABILITE DE MISE EN ŒUVRE	ECHEANCE	ETAT DE MISE EN ŒUVRE
1	Prendre des dispositions pour la mise à disposition du Projet des locaux dédiés à l'unité de coordination.	Directeur / UL	31-déc-22	Non appliquée
2	Prendre des dispositions pour accorder une rémunération ou indemnité au personnel détaché de l'UL sur le projet	Directeur / UL / MESR	31-déc-22	Non appliquée
3	Permettre au projet de pouvoir recruter des assistants par le biais de l'Agence nationale des Volontaires	Directeur / UL	31-déc-22	Non appliquée

N°	RECOMMANDATIONS	RESPONSABILITE DE MISE EN ŒUVRE	ECHEANCE	ETAT DE MISE EN ŒUVRE
	du Togo (ANVT), de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) et le Programme Nationale des Volontaires du Togo (PROVONAT).			

**b) Vérification des livrables relatifs aux indicateurs de décaissements
ILD 6 : Gestion fiduciaire régulière et de qualité (Rapport, audit, transparence en ligne et qualité du PPM)**

- *RLD 6.1: Rapports financiers réguliers*

Le rapport intérimaire financier (RIF) au 30 juin 2022 est produit et publié sur site internet de CERME (www.cerme-togo.org)

- *RLD 6.2: Contrôle institutionnel de la gestion financière*

L'unité d'audit a diligenté sa mission d'audit pour le compte du second semestre 2021 et le rapport est disponible.

- *RLD 6.3 Transparence en ligne des dépenses du CEA*

Tous les rapports à publier ont été publiés sur le site internet (www.cerme-togo.org).

6. CONCLUSION

Nous exprimons toute notre gratitude à la direction générale du CERME pour la disponibilité et la collaboration.